



DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

ARRONDISSEMENT D'ANNECY

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

« Le Carré des Tisserands » 32 Route d'Albertville  
BP 42 - 74210 Faverges-Seythenex

N°103/2021

Date de convocation : **23/09/2021**

Conseillers en exercice : **33**

Présents : 28

Votants : **32**

Extrait du registre des délibérations du : **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 septembre 2021 – 18h30**

Président : **Jacques DALEX**

Secrétaire de séance : **Michèle DOMENGE-CHENAL**

**Objet : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)**

### MEMBRE(S) PRESENT(S) :

BERNARD Anne-Marie	DENAMBRIDE Julie	LITTOZ Lucie	BERNARD Anne-Marie
BRACHET Marc	DOMENGE-CHENAL Michèle	LUCIANI Michel	BRACHET Marc
BRASSOUD Martine	DUMONT-THIOLLIERE Christine	MAURICE Charline	BRASSOUD Martine
BRUNET André	DUNAND-CHATELLET David	MILLET-URSIN Marc	BRUNET André
CHAPPET Philippe	GAILLARD Claude	PAGET Marc	CHAPPET Philippe
COUTIN Michel	GOURDIN Margaret	PETIT Monique	COUTIN Michel
CREPEL Yves	JOSSERAND Stéphanie	PONTHIEU Eric	CREPEL Yves
DALEX Jacques	LEMBERT Laure		DALEX Jacques

### MEMBRES EXCUSES :

Hervé BOURNE pouvoir à Stéphanie JOSSERAND  
Sophie FERNANDEZ pouvoir à Georges VIGNIER  
Florence GONZALES pouvoir à Julien PORTIER  
Sébastien SCHERMA pouvoir à Michel LUCIANI

**MEMBRE ABSENT** : BALMONT Nicolas

## EXPOSE

Monsieur le Président indique que la Caisse d'Allocation Familiale de la Haute Savoie, dans le prolongement d'un échange avec le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy qui s'est tenu le 1<sup>er</sup> juillet 2021, sollicite la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy ainsi que l'ensemble des Communes membres de l'EPCI pour leur engagement dans le déploiement des Conventions Territoriales Globales (CTG) et des nouvelles modalités de financement des équipements qui prendront effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Ces nouvelles dispositions remplaceront le Contrat Enfance Jeunesse, mode de contractualisation actuelle des Communes avec de la Caisse d'Allocation Familiales.

La Convention Territoriale Globale est une démarche fondée sur le partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants des territoires. Ces services, définis d'après un diagnostic des besoins réalisé conjointement avec la CAF, couvrent la petite enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement, la prise en compte du handicap... la CTG permet ainsi de développer un partenariat beaucoup plus global et intégrer que le Contrat Enfance Jeunesse.

Le gouvernement ayant pris cette année des dispositions pour soutenir les crèches dans le cadre d'un « Plan de rebond » il apparaît que la commune de DOUSSARD peut prétendre à cette aide pour sa structure. Néanmoins, pour que celle-ci puisse en bénéficier, il convient que les collectivités du territoire intercommunal EPCI et Communes s'engagent à signer une Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales le moment venu.

- Considérant le déploiement des Conventions Territoriales Globales et de nouvelles modalités de financement des équipements (Circulaire 2020-001 déploiement des CTG).
- Considérant que le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) de FAVERGES arrive à échéance le 31/12/2022.
- Considérant l'absence de CEJ pour la commune de DOUSSARD et une possibilité de rattrapage financier en 2021 en référence au plan rebond petite enfance mis en œuvre par la CNAF en 2021 (Circulaire 2021-004 Plan de rebond petite enfance).
- Considérant la présentation et les échanges qui ont eu lieu le 1<sup>er</sup> juillet 2021 en Conseil Communautaire, en présence de la CAF et les explications apportées sur l'intérêt de s'engager dans une démarche de projet de territoire partagée par l'EPCI et toutes les Communes qui le composent.

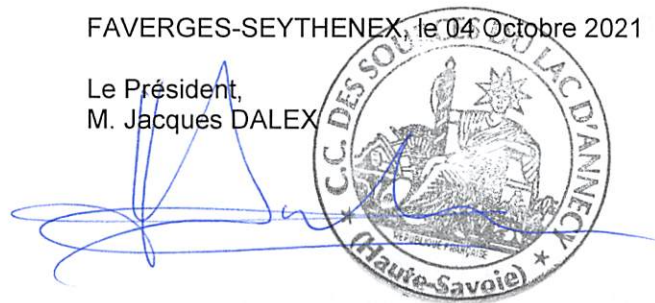
La Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy s'engage à signer une Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales, au plus tard le 31/12/2023.

**Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :**

- Autorise le Président à signer une Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales au plus tard le 31 décembre 2023

FAVERGES-SEYTHENEX, le 04 Octobre 2021

Le Président,  
M. Jacques DALEX



Délibération rendue exécutoire le :  
Affichage le :

Copie(s) interne(s) :

- Directrice Générale des Services
- Comptabilité : C.PERRIER

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou notification.*

*Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par courrier (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie dématérialisée en utilisant l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*